

Conférence des métiers : les annonces et les financements dégagés doivent permettre d'engager une dynamique rapide et pérenne

Paris, le 18 février 2022. Le Premier ministre a annoncé à la Conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social diverses mesures dont la revalorisation des professionnels dès le mois d'avril 2022, mesure saluée par le Collectif Handicaps. En fin de mandat, une ambition claire est affichée pour lancer le chantier de la reconnaissance du travail social.

Depuis plus d'un an, les 51 associations nationales du Collectif Handicaps alertent sans relâche le gouvernement sur les effets collatéraux du « Ségur de la santé » : mises en danger de la sécurité et de la santé des personnes en situation de handicap, ruptures d'accompagnement en établissement ou à domicile, particulièrement pour celles qui ont des besoins d'accompagnement complexes... Les familles doivent pallier des fermetures d'unités d'établissements, qui les obligent à accueillir un proche dont ce n'est pas le souhait, voire sont parfois obligées de suppléer bénévolement le manque de professionnels.

Dans ce contexte, l'annonce du Premier ministre promettant une revalorisation salariale immédiate des professionnels du lien et de l'accompagnement constitue une bonne nouvelle. L'Etat s'engage à financer les deux-tiers de la revalorisation, les départements finançant le dernier tiers.

Le Collectif Handicaps, qui participait à cette conférence sociale, sera d'autant plus vigilant à sa mise en œuvre, que la première revalorisation de novembre dernier n'est toujours pas effective dans toutes les associations. Ainsi celles-ci sont obligées de faire une avance de trésorerie sur leurs fonds propres, ce qui est devenu impossible aujourd'hui pour un certain nombre d'entre elles.

Le Collectif Handicaps salue la volonté exprimée par le Premier Ministre, le gouvernement et les partenaires sociaux de « prendre à bras le corps » le sujet de l'attractivité des métiers du social et du médico-social.

Les travaux de restructuration du secteur sur le long terme doivent débiter le plus rapidement possible. Les enjeux sont importants pour redonner sens à l'accompagnement des enfants et adultes en situation de handicap, à domicile ou en établissement, en respectant les principes de la Convention relative aux droits des personnes handicapées à savoir le choix du mode de vie, des accompagnements appropriés, avec une logique de non-discrimination d'accès aux services et équipements de droit commun.

La formation initiale et continue de tous les professionnels, respectant les référentiels de bonnes pratiques professionnelles, l'identification des besoins sur les territoires, la place des personnes en situation de handicap, de leur famille, dans les décisions qui les concernent au quotidien, sont des sujets majeurs à travailler avec l'ensemble des acteurs concernés dont les associations représentatives dans les prochaines semaines, dans la perspective de la construction de la 5^e branche Autonomie.

Le Collectif Handicaps y prendra toute sa part. Pour être concrétisées, ces annonces faites en fin de mandat devront faire l'objet d'un portage politique trans-partisan dans les prochains mois.